

**Décision arrêtant la liste des personnes autorisées à exercer à titre provisoire en France
la profession d'aide-soignant**

Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Hauts-de-France

Vu l'arrêté du 10 juin 2022 prescrivant des mesures nécessaires à la gestion de la sortie de crise ;

Vu l'instruction DGOS/RH1/2022/135 relative à l'autorisation provisoire d'exercice de la profession d'infirmier ou d'aide-soignant et aux autres dispositifs existants permettant de faire face aux tensions dans les établissements sanitaires et médico-sociaux ;

Vu la demande de délivrance d'autorisation provisoire d'exercice de la profession d'aide-soignant transmise par l'IFAS IF SANTE (LOMME) au nom des intéressés en date du 27 juillet 2022 et attestant qu'ils remplissent les conditions prévues au I. de l'article 1 de l'arrêté du 10 juin 2022 susvisé ;

Par ces motifs,

DECIDE

Une autorisation d'exercice provisoire de la profession d'aide-soignant est accordée aux élèves dont les noms suivent jusqu'au **12 septembre 2022** :

NOM	PRENOM
AZROU	TASMINE
BA	Camba
BOUAZIZI	Yasmina
BOULANGER	Chrystel
CARPENTIER	Caitlin
COLLART	Caroline
DROUIN	Stéphanie
EDDAOUDI	Faouzi
FERREIRA	Morgane
GILLIERS	Marjorie
GOMEZ	Vincent



HAMIOUD	Sarah
HAMMACHE	Samiha
JEANJEAN	Lorraine
KERCKAERT	Tiphaine
LECLERCQ	Elise
MACHIN	Clarisse
MIRE	Marie
NDAYA BINTU	Marlene
RAKOTONIRINA	Elisa
RAUX	Anissa
RAZAK	Lakbir
SANO	Aïssata
TOURÉ	Mohamed

Fait à LILLE, le 27 juillet 2022

Pour le préfet et par délégation,
le directeur régional de l'économie,
de l'emploi, du travail et des solidarités
p.o. le chef de service



Nicolas SAENEN